

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME III.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECOQ.
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1853

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS

SUR LA MONNAIE DE MUDE.

J'ai publié dernièrement, dans la *Revue belge*, t. II, 2^e série, un gros tournois, au nom du roi de France, Philippe le Bel, frappé à Mude (Ter-Muiden) près de l'Écluse, en Flandre. J'ai dit les circonstances dans lesquelles le puissant monarque avait émis ce gros, qui restera un des plus précieux monuments de l'histoire monétaire de la Flandre, et qui est probablement aussi la première grosse monnaie de cette province.

Bien que je n'eusse alors aucune preuve à produire sur l'existence, à quelque époque que ce fût, d'un atelier monétaire dans ce lieu, les événements, me semblait-il, parlaient assez haut et justifiaient surabondamment mon attribution. Et, prenant en considération la situation topographique de Mude, en raison des événements mêmes et des éventualités possibles de leur issue, je me disais que c'était sur cette ville, de préférence à toute autre, que devait tomber le choix du roi de France pour l'établissement de ses forges monétaires, pendant sa longue occupation du comté de Flandre. En effet, ses vaisseaux étaient en toute sûreté dans le port de Mude dont les habitants étaient les plus exaltés *Leliaerts* de la Flandre. Mais

viennent les hasards de la guerre à tourner contre Philippe, il aura bientôt plié bagages, tout embarqué, tout emporté. Cette sage prévoyance ne pouvait cependant échapper à personne. Ce n'est pas tout, ce gros porte la légende **MVDENCISCIVIS** ; était-ce enfin assez clair ? Il paraît que non ; du moins, un honorable confrère de Gand, M. Gaillard, n'est pas du grand nombre des numismates qui ont franchement adhéré à mon opinion. Voici ce qu'en dit le savant archiviste dans ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, page 107 : « Un de nos plus habiles
« confrères en numismatique, M. Decoster, de Malines,
« eut le bonheur de rencontrer, il y a peu de temps, un
« gros de Philippe le Bel portant **MVDENCISCIVIS**. Il
« l'attribua à Mude et pensa qu'il avait été frappé à l'époque
« où Philippe était en possession de Bruges. » — Lisez : de la Flandre. — Ce qui veut dire que je n'ai pas fait preuve de grande habileté en pensant que cette monnaie avait été frappée à Mude. M. Gaillard eût certes été beaucoup plus habile s'il avait découvert le véritable Mude, ou si, du moins, il avait prouvé que ce ne pouvait être le Mude de son pays qu'il doit mieux connaître que moi. Puis il continue : « Cela posé, il remonte le cours des âges, et crut
« devoir trouver des preuves de l'existence de l'atelier
« monétaire de Mude à une époque plus reculée ; il lui parut
« que les énigmatiques deniers du monétaire Simon
« pouvaient être rapportés à cette ville. En effet, les lettres
« **ME** forment le monogramme de Mude (1) et l'étoile ainsi


(1) J'ai dit, dans mon premier article, que la plupart des deniers contemporains expriment le nom de la ville en langue vulgaire ; or, la

« que le croissant se retrouvent dans les armoiries de cette
« ville; de plus, la dernière lettre du mot REX rappelle
« exactement la croix (: cantonnée des deniers de Mude :).
« Cette hypothèse est certes fort ingénieuse, mais elle
« laisse cependant chez nous de grands doutes (1). » On le
voit, M. Gaillard paraît convenir que mes déductions
sont logiques, vraisemblables, mais rien n'y fait; il y a
toujours grand doute pour lui, parce qu'il veut la preuve
que Mude a possédé un atelier monétaire. Mais a-t-il cru
devoir produire les preuves écrites de l'existence des ateliers
monétaires de plusieurs petites localités flamandes dont il a

décomposition du monogramme ME donne MVE; c'est cette orthographe
que nous fournissent les plus anciennes chartes françaises.

(1) Les points secrets, placés sous les lettres de la légende et dont la
signification est connue, ne remontent guère qu'à la fin du règne de
Charles VI. Antérieurement à cette époque, les ateliers monétaires étaient
distingués au moyen d'autres signes dont l'explication n'est que conje-
cturale. Ainsi, quand on remarque des lettres d'une forme insolite ou
portant au milieu de leurs jambages une espèce d'anneau, on peut raison-
nablement voir dans ces lettres une marque monétaire et peut-être la
première lettre du nom de la ville où se trouvait l'atelier : le T^{A} ou bien
le T^{E} qu'on voit sur un grand nombre de pièces françaises à partir de
saint Louis; le M^{A} sous l'agneau de certains agnels, qu'on croyait être un
marteau monétaire, ne seraient-ils pas l'initiale de Tournai? L'affirmative
paraît justifiée par les monnaies de Henri VIII, sur lesquelles le même
 M^{A} couronné sert évidemment de marque monétaire. La conjecture de
M. Decoster qui veut voir dans le X du mot REX , sur le denier de
Mude, le signe de la monnaie flamande, nous paraît non-seulement *fort*
ingénieuse, mais fort probable, et nous n'hésiterions pas à reconnaître
dans les autres gros de Philippe le Bel, qui ont aussi le X cantonné de
points, les monnaies qu'il aurait fait faire en Flandre (à Mude), pendant
l'occupation du Comté.

décrit les deniers? Les pièces elles-mêmes n'étaient-elles pas alors pour lui la meilleure des preuves à donner? Et les deniers de Simon, qu'il nomme lui-même *énigmatiques*, et dont les emblèmes et les monogrammes devaient réclamer, pour Mude, un classement bien plus logique que ceux qu'il donne à Cassel, les a-t-il au moins déterminés? Non; on a essayé en vain de les attribuer à Lille, à Arras, à Saint-Omer. Après cela, je parais faire une concession exorbitante à la ville de Mude, en lui restituant des deniers *énigmatiques*, les uns portant les signes qui figurent dans les armoiries de cette ville, les autres le monogramme, disant MVE, et remplaçant alors ces signes, et on perd de vue que cette localité a eu bien plus d'importance que plusieurs bourgs et villes flamands dont on produit des deniers analogues !! Est-ce traiter Mude avec impartialité (1)?

(1) M. Gaillard, p. 108, repousse encore mes deniers, parce qu'il voudrait y voir figurer l'ancre, dont les signes célestes ne seraient que les accessoires. L'ancre, avec les signes célestes, se voit, en effet, sur le scel d'un document de Mude, de 1528, le plus ancien que possèdent les archives de Gaud; mais je demanderai qu'on me fournisse la preuve que Mude avait déjà adopté l'ancre au xii^e siècle. Cette pièce héraldique ne date probablement que de l'époque où cette localité acquit son importance maritime, ou lors de l'établissement de son chantier de construction de navires, dont la corporation existait encore au xvi^e siècle. Et ces emblèmes que nous prenons pour des lys, sont-ce bien des lys? La fig. 56 de la pl. V de M. Gaillard en ferait douter; en effet, le signe  qui se répète sur cette monnaie pourrait être une ancienne forme d'ancre, et ressemble certes beaucoup mieux à cet instrument qu'à une fleur de lys; il a du reste pu être perfectionné plus tard; ayons bonne foi dans l'avenir. Quoi qu'il en soit de ce signe, le lys qui, comme symbole parlant de la suzeraineté des rois de France, joue un grand rôle sur la monnaie flamande, serait plus rationnel encore sur celle de la ville de Mude qui se distingua

Eh bien! M. Gaillard pouvait trouver dans les cartons des Archives de sa ville, il avait peut-être sous la main, le document qui devait répondre à une exigence si rigoureuse et si peu fondée à l'égard de la monnaie de le Mue.

Je me dispenserai de reproduire ici l'histoire du soulèvement des Flamands contre leur souverain, en 1324; tout le monde connaît leur intrépide chef Zannequin; on sait assez les détails de ces tristes événements; l'intervention du roi de France accouru avec une armée formidable au secours de son vassal; et enfin l'anéantissement des rebelles, en 1328, près de Cassel. On sait donc aussi que Louis de Crecy fit table rase des privilèges de toutes les villes qui avaient pris part à cette révolte. Mais la clémence du comte suivit de près le repentir et la soumission de ces villes qui, dès 1350, rentrèrent dans la jouissance de leurs privilèges. Il paraît cependant que certaines franchises, entre autres celles qu'octroyait la *keure* de Bruges, avaient été considérablement amoindries; enfin elles furent rendues à Bruges, Mude, Furnes, Damme, Lombardede, Monnikerede, Ostende, Dixmude, Grammont et Alost.

On lira avec un vif intérêt, dans le *Jaarboekje* de VAN OOSTERZEE, Middelbourg, 1855, une curieuse relation publiée par M. Janssen, ministre du St-Évangile, sur la solennité donnée à la promulgation de la charte qui restituait ses privilèges à la ville de Mude; cérémonie qui eut lieu à la maison de ville de Damme, le 18 octobre 1550, sous la présidence du comte de Flandre en personne, entouré

plus tard par ses opinions exaltées pour le parti des *Leliaerts*, et qui, par l'importance de ses relations commerciales avec la France, a dû de tout temps lui être très-attachée.

de la noblesse et des grands personnages de sa cour. Plus loin, il analyse ce document qui ne comprend pas moins de 97 articles, et dont l'original repose aux Archives de la province de Flandre, à Gand même. Dans l'art. 61 il est dit que le comte se réserve la connaissance de plusieurs délits, tels que ceux qui sont commis dans l'église, en lieux saints, etc., ou sur des personnes attachées à son service ou à sa suite; enfin, il s'y réserve les jugements concernant la *monnaie et les monnayeurs*. Voilà donc Mude, toute déchue qu'elle fût déjà de son ancienne splendeur, qui, en 1550, comme Damme, avait encore sa *monnaie et ses monnayeurs*, alors que la plupart des ateliers des villes de second ordre avaient disparu. Philippe le Bel pouvait-il trouver une ville qui lui offrit plus d'avantages que Mude?

Les deniers au nom de Simon me fournissent l'occasion de jeter un rapide coup d'œil sur la classification que propose, en thèse générale, l'auteur des *Recherches sur les monnaies de Flandre* (1). Pour établir l'ordre chronologique des deniers flamands, il pose ce système : La petite croix appartient aux monnaies du XII^e siècle, et le XIII^e inaugure les grandes croix; puis il dit que les pièces muettes viennent après celles qui portent légendes, et, de ces dernières, celles à double légende sont les plus anciennes.

Voyons d'abord l'amas de deniers flamands que j'ai trouvé à Charleroi. Il y avait dans cet ensemble, acquis en Flandre par des colporteurs, d'abord 12 à 15 deniers au nom des comtes Philippe et Baudouin et du monétaire

(1) Mude n'a pas eu que le monétaire Simon; M. Hermand fait connaître deux deniers variés, pour la même localité, donnant le nom du monétaire LAVREBIE.

Gerolf, frappés à Gand; ils portent la *petite croix*; mais la monnaie anonyme de Gand, qui doit être postérieure à Baudouin VIII et probablement aussi à Baudouin IX, y faisait défaut; cependant ces monnaies anonymes, même celles qui paraissent les plus anciennes, sont en général très-communes; l'absence de ces pièces fait donc présumer que l'enfouissement du trésor a eu lieu peu avant ou peu après 1200; que l'on rapproche cette époque, et on créera une série de difficultés insolubles. D'abord on ne peut raisonnablement admettre que l'atelier de Gand, un des plus actifs de la Flandre, ait chômé après les Baudouin et même longtemps après, selon l'opinion de M. Gaillard, qui veut que les deniers de Lille et d'Ypres approchent du milieu du XIII^e siècle. La majorité du dépôt se composait de deniers de Lille, d'Ypres et de celui au guerrier debout portant l'écu gironné et l'épée; les trois types offraient des variétés entre eux. Mais tous ceux-ci sont à la *grande croix*, et M. Gaillard les donne, par ce motif, au règne de Jeanne, 1206 à 1244 et, d'après lui, ceux de Lille et d'Ypres viennent après 1250, voyez p. 72. L'ensemble de ce petit trésor doit cependant subir la règle générale, et ainsi faire supposer que ces pièces sont contemporaines; sinon il faudrait admettre que les ateliers de Lille et d'Ypres ne fonctionnaient pas pendant les règnes de Philippe d'Alsace et des Baudouin, 1168 à 1206, et que celui de Gand cessa de travailler vers cette dernière époque; cette hypothèse inévitable, dans le système de classification de M. Gaillard; conduirait à l'absurde. Mais ce qui serait encore un fait tout aussi étonnant qu' inexplicable, c'est que la monnaie de Bruges, cette importante ville monétaire, n'eût pas

été représentée dans cet amas de plus de 300 pièces de Flandre!! Voyons, cependant; le denier au guerrier debout, portant l'écu à chevrons, peut-il ne pas être attribué à Bruges? Le type que représente la monnaie de Bruges du XIII^e siècle, type qui nous fournit de si abondantes variétés, n'est-il pas aussi au guerrier debout portant l'écu et l'épée? Mais ce type est modifié comme les types se modifient généralement partout ailleurs en raison de diverses influences et aussi du caprice des graveurs; or, cette monnaie, qu'au surplus ses caractères archéologiques reculent au XII^e siècle, ne peut appartenir qu'à Bruges. En effet, elle est incontestablement flamande par son style, par sa croix et ses ornements, lesquels ne peuvent convenir à la monnaie du Hainaut qui a sa croix et ses emblèmes spéciaux pour Mons et Valenciennes. Et si cette grande quantité de deniers d'Ypres et de Lille devait appartenir au règne de Jeanne — depuis 1250 seulement d'après M. Gaillard — et qu'on refusât à Bruges mes deniers au guerrier debout, il en résulterait que Bruges ne commença à battre monnaie qu'à une époque très-avancée de la première moitié du XIII^e siècle!! Eh bien, il n'y a plus de difficulté possible dès qu'on admet que le trésor date de la fin du XII^e siècle, comme l'indiquent les monnaies de dates certaines qu'il contient.

Cette attribution, qui est pour moi le résultat d'une conviction intime, devait ébranler la doctrine de M. Gaillard; aussi, afin de se soustraire aux conséquences négatives de son principe, a-t-il relégué ces deniers brugeois parmi les *incertaines* (1); voyez sa planche XV, fig. 140, 141 et 142.

(1) M. Gaillard n'a pas cru devoir comprendre dans sa série de mon-

En effet, il savait bien que ce type est plus ancien que celui de la monnaie qui porte BRVG; il eût donc été obligé de caser, pour la même ville, un denier avec légende entre deux deniers muets, comme il eût dû admettre simultanément la petite et la grande croix; et cependant il ne pouvait échapper à ces conséquences; les deniers d'Ypres en sont une nouvelle preuve. Or, il y avait dans mon dépôt plus de 100 deniers d'Ypres, les uns muets, les autres portant le nom de la ville; les muets étaient généralement en mauvais état et beaucoup moins nombreux; ils donnaient donc lieu de supposer qu'ils avaient précédé ceux à légende. Mais ici encore, et même sans tenir compte du mauvais état des deniers muets, il a bien fallu les placer avant bon nombre d'autres avec légendes, par exemple avant tous ceux au lion. Et les deniers de Douai ne sont-ils pas muets dès le XII^e siècle? et le plus ancien ne porte-t-il pas la grande croix et ceux qui le suivent la petite? Mais quant à ceux-ci, je n'eusse pas hésité à placer en tête le n^o 69, qui me paraît bien antérieur à l'époque des Baudouin.

J'ai trouvé parmi des deniers de Lille au grand lys le denier de Bergues-Saint-Winoc; ceux de Lille sont bien du XIII^e siècle. Et que dire du denier d'Aire qui porte la petite

naies indéterminées le denier que donne M. Hermand, pl. III, fig. 24; cependant il me paraît d'un style flamand bien caractérisé, tandis que son n^o 134 (Gaillard, pl. XV) n'a aucune parenté avec la monnaie de Flandre; et les n^{os} 153 et 156, qui sont bien plus artésiens que flamands, ne sont-ils pas un type insolite constaté sur l'unique denier d'Arnot? Or, le denier de M. Hermand, qui est certes un des plus anciens de la catégorie flamande, porte la grande croix et est muet. Cette monnaie a dû lui échapper, de même que les deniers LAVREBIE qu'il devait également reproduire.

croix et un lion en plein champ ? Cette pièce pose une question d'archéologie dont la solution, malgré la petite croix qu'elle signale, la rapprocherait sans doute de la moitié du XIII^e siècle. Et le denier d'Axel dont le style paraît si ancien, n'a-t-il pas au contraire la grande croix, ainsi que ceux de Cassel dont les deux premiers surtout sont fort vieux ? Enfin le denier muet de Valenciennes, dont bon nombre d'exemplaires se trouvaient parmi les deniers de Flandre de ma trouvaille, ne précède-t-il pas le denier portant légende ? et pour moi le denier muet appartient également à la fin du XII^e siècle.

Je viens de citer bon nombre d'exemples établissant que les deux types cruciformes existaient simultanément pendant le XII^e et même pendant le XIII^e siècle, et que les pièces muettes précédèrent parfois celles avec légendes. Dès lors serait-il encore étonnant que l'on eût frappé à Mude, vers le milieu du XIII^e siècle, des deniers à petite croix ? Et si même l'âge du denier était la conséquence rigoureuse d'une forme de croix, je demanderais si, en présence des deniers connus, et tout aussi anciens, de tant de petites localités flamandes, Mude n'a pu et dû frapper monnaie avant 1241 ? Je suis aujourd'hui convaincu de l'affirmative, et je ne doute même pas que les deniers au nom de Simon n'appartiennent au XII^e siècle.

DECOSTER.
